



ROU
LE
2009
15
11

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mardi 15 Décembre 2009
A 11 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 15 décembre 2009 à 11 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES :

- *Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique*
- *Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique*
- *Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine*
- *Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan*
- *Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan*

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mardi 15 Décembre 2009**

II- QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

1. – Création d'emplois pour 2009 : avancement de grade

Comme chaque année, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder à la modification du tableau des effectifs, pour permettre la prise en compte de divers avancements de grade d'agents de l'Institution.

Il convient de rappeler que, selon une jurisprudence constante du Conseil d'État, ces créations d'emplois sont effectuées en considération des nécessités de services et seront donc accompagnées de la définition du profil de poste de chacun de ces emplois modifiés.

Les propositions sont donc les suivantes :

Emploi	Grade actuel	Grade d'avancement	Date d'Effet	Effectif
Barragiste	Adjoint technique de 1 ^{re} classe	Adjoint technique Principal de 2 ^{me} classe	29.12.2009	1
Pontier	Adjoint technique de 1 ^{re} classe	Adjoint technique Principal de 2 ^{me} classe	29.12.2009	1
Agent de Rivière	Adjoint technique de 1 ^{re} classe	Adjoint technique Principal de 2 ^{me} classe	29.12.2009	2

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide la création de ces emplois dans les conditions proposées,
- charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE